



PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
Sainte-Agathe-des-Monts, le 7 janvier 2021

Objet : COVID-19 – Nouvelles mesures ministérielles

Chers parents du préscolaire et du primaire,

Tout d'abord, je vous souhaite, ainsi qu'à tous les membres de votre famille, une année 2021 tout en santé, sereine et que l'horizon de cette nouvelle année rime avec passion, énergie et réalisations malgré le contexte actuel. De nouveaux défis se présentent à nous, mais nous sommes prêts à les relever, grâce à votre précieuse collaboration. Notre priorité demeure l'ensemble de nos élèves et leur réussite éducative.

À la suite des annonces ministérielles du 6 janvier dernier, nous souhaitons vous donner un aperçu des principales nouvelles mesures s'appliquant aux élèves du primaire. Nous vous rappelons également que les mesures relatives au passage en zone rouge s'appliqueront dès le retour en classe.

NOUVELLES MESURES

- Le retour en classe aura lieu comme prévu le 11 janvier 2021.
- Tous les élèves devront porter le couvre-visage dans les corridors, les aires communes et sur le terrain de l'école, excepté les élèves du préscolaire.
- Les élèves de 5^e et de 6^e année devront aussi porter le couvre-visage ou le masque de procédure en classe.
- Tout le personnel scolaire devra porter le masque de procédure (ou chirurgical) en tout temps dans les aires communes intérieures et extérieures.
- Les visiteurs à l'école seront réduits au minimum.

Nous vous assurons que nous continuerons à respecter toutes les consignes sanitaires de la Santé publique afin d'offrir un environnement sain et sécuritaire à nos élèves et aux membres du personnel.

Je vous remercie de votre essentielle collaboration.

Veuillez accepter mes salutations distinguées.

Le directeur général,
Sébastien Tardif